

MANINGHEN-HENNE

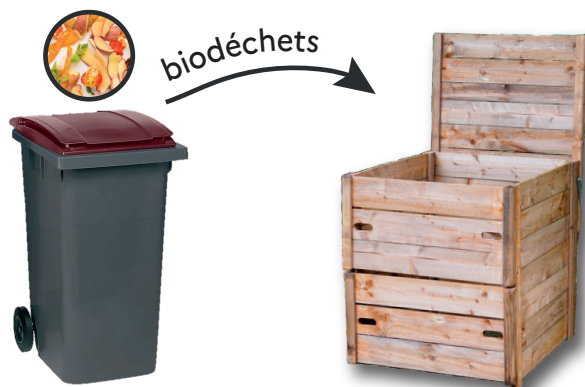
À PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025

LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS CHANGE

Vos bacs seront collectés une semaine sur deux.

Bac bordeaux <i>ordures ménagères</i>	le mardi	} en semaine impaire uniquement
Bac jaune <i>emballages recyclables</i>	le jeudi	

Si vous avez un jardin, nous vous invitons à composter vos biodéchets chez vous.
Pour rappel, la communauté de communes propose des composteurs à **tarif préférentiel**.



Les nouveaux calendriers seront disponibles dès le mois d'août sur notre site internet. Pour plus d'informations sur ce dispositif, contactez-nous !

Communauté de communes de La terre des 2 caps
5 Le Cardo - 62250 MARQUISE | 03 21 87 57 57
www.terredes2caps.fr



Si vous n'avez pas de jardin, déposez vos déchets alimentaires dans l'un des points d'apport volontaire (abris-bacs) du territoire.

QUE METTRE DANS MON COMPOSTEUR ?



BIODÉCHETS AUTORISÉS



épluchures



restes de repas



coquilles d'œufs



fleurs fanées



sachets de thé/tisane



marc de café/thé avec filtre en papier



rouleaux en carton
boîtes à œufs



mouchoirs et essuie-tout



BIODÉCHETS À ÉVITER



produits laitiers



os, arêtes et coquillages

à transférer vers les abris-bacs biodéchets



Si vous n'avez pas de jardin, déposez les déchets alimentaires ci-dessus en vrac dans les points d'apport volontaire (abris-bacs biodéchets). -->



Des agents vérifieront vos bacs et vous aideront à mieux trier !

